



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

Section départementale des Bouches du Rhône, 13, Rue de l'Académie - 13001 – Marseille
Tel.: 04 91 00 34 22 Fax.: 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

1^{er} degré PE2 IUFM N°5 janvier 2010

Vous venez de finir votre premier stage filé où vous avez dû vous confronter avec la réalité du terrain. Sans formation, vous avez dû vous prêter au périlleux exercice d'adaptation au quart de décharge dans une classe.

Le cahier des charges des IUFM, sur décision ministérielle, a imposé ce stage filé pour permettre une « décharge » pour les directeurs d'école de 4 classes, aux dépens de la qualité de votre formation, un remplacement pour vos collègues T1 contraints de jongler entre « entrée dans le métier » et formation filée.

Vous êtes donc tiraillés entre une formation initiale et une classe avec toutes ses exigences. Ce stage appartient aux quatre stages en responsabilités qui serviront à valider votre année. Pour le stage en responsabilité « massé » de trois semaines, que vous êtes en train d'effectuer, vous servez maintenant de moyen de remplacement pour les collègues en formation continue. Cette organisation qui ne permet pas une formation de qualité, était déjà la prémisse de la future formation des PE entrant dans une formation « masterisée », se situant entièrement sur le terrain.

C'est, entre autres, pour cette raison que le SNUDI FO continue de se battre pour obtenir le retrait des décrets sur la masterisation.

Commencez à constituer votre dossier de stage:

- Conserver et réclamer **tous** les rapports de visite
- Se faire des fiches de suivi de stage en notant : les « incidents » rencontrés avec les parents, les titulaires de l'école, au cours des différentes visites ...
- Sur chaque rapport, noter, s'il y en a, les points négatifs, afin d'y apporter une régulation en priorité, lors des prochaines visites
- Dans ce cas, demander à vos formateurs lors des GFP, en particulier votre formateur ressource, un soutien, un suivi, un complément de formation
- Contacter le syndicat, si un rapport a été trop négatif.

Au cours de ces dernières années, dans l'Académie de Créteil, des dizaines de PE2 n'ont pas été validés, parfois avec des conclusions très discutables. La constitution de votre dossier nous permet d'intervenir avant le jury académique et ainsi permettre de clarifier certaines situations. Heureusement dans notre Académie les licenciements sont très rares. Par contre les prolongations de scolarité ne se font pas toujours avec une bonne connaissance du dossier par les PE2 lui-même. Nous sommes déjà intervenus pour des PE2 en difficulté pour trouver une issue favorable à leur année de formation, mais seulement quand le dossier de l'année était clairement constitué.

Le SNUDI-FO demande au ministère que ce stage filé ne soit pas pris en compte pour la validation de votre année.

Attention aussi à votre nombre de jours de congé maladie ou de maternité y compris pendant les vacances, source de non-validation de votre année, donc de non-titularisation avec les droits qui s'y rattachent.

Mais surtout, dix mille questions ont déjà surgi !

Dés votre affectation, vous avez été livrés dans ce stage et les GFP n'arrivent pas toujours à répondre à :

- L'intégration d'un enfant handicapé dans votre classe.
- La gestion de l'AVS qui l'accompagne ou justement le manque d'AVS.
- La détresse d'un enfant pour lequel vous pensez qu'il fallait faire un signalement.
- La grande difficulté scolaire d'un ou de plusieurs élèves sans réseau, ni aide spécialisée.
- Des ennuis familiaux qui vous obligeraient à vous absenter une journée.
- Les bonnes réponses à apporter au directeur, au conseiller pédagogique, aux membres du réseau, à l'IEP. Parmi tous ces gens, qui est supérieur hiérarchique ? Comment trier ce qui est conforme aux textes et ce qui ne l'est pas ?
- Le désarroi du T1 que vous remplacez, parce qu'il subit cette formation filée alors qu'il aimerait garder en main sa classe, parce qu'on lui a fortement conseillé de faire les évaluations facultatives que ses collègues ont refusées les années passées, parce qu'on décide pour lui des réunions le soir, le mercredi matin, parce qu'on l'oblige à des échanges de services pour l'anglais ...
- Quelle attitude adopter si on remplace un collègue de CM2 ou de CE1 pendant la période des évaluations nationales sujettes à tant de polémiques.
- Les longueurs des trajets (jusqu'à 80 km) de votre domicile à votre affectation de SR.

C'est tout ce qui fait *aussi* la réalité de cette profession.

Ces problèmes rencontrés dès les premières semaines de stage sont ceux que vous rencontrerez dans les autres stages, mais aussi dans vos premières années d'enseignement.

Ne restez pas isolés, ne vous laissez pas dire n'importe quoi, adressez vous au syndicat afin qu'il vous renvoie aux textes légaux, qu'il vous renseigne sur ce que sont vos droits, vos droits de salariés, vos droits de fonctionnaires.

Contactez-nous pour :

- Les changements de départements : ineat - exeat
- les indemnités de stages pour les anciens LC AE MI-SE ...
- les indemnités ZEP
- la validation des services auxiliaires
- etc ...



➔ **Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : e-mail :

Contacts : IUFM Aix : Philippe Roms 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr
IUFM Marseille : Martine Dupuy 06 13 80 64 16 Muriel Le Corre contact@snudifo13.org

➔ **Je désire adhérer au SNUDI-FO**

Cotisation année 2010 : payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2010)

PE2 : 75 € T1 : 125€ PE1 : 20€ Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles